

PRÉFET DE VAUCLUSE

ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE EN RAISON DU MARIAGE NOTICE D'INFORMATION

Conditions à remplir :

1) Condition de nationalité et communauté de vie :

Votre conjoint doit être français à la date du mariage et avoir conservé sa nationalité sans interruption. La communauté de vie affective et matérielle ne doit pas avoir cessé avec votre époux depuis le mariage.

2) Durée du mariage :

Avoir quatre ans de mariage au jour de la souscription de la déclaration et justifier d'une résidence ininterrompue et légale en France pendant au moins trois ans à compter du mariage (sous document provisoire ou titre de séjour). Le délai de communauté de vie est porté à cinq ans si le conjoint étranger ne peut justifier de manière ininterrompue de trois ans de résidence légale en France à partir du mariage, ou en cas de résidence à l'étranger, de l'inscription de votre conjoint français au registre des Français établis hors de France pendant la durée de la communauté de vie à l'étranger du conjoint français. Ce certificat doit comporter la date de début d'inscription. Si votre mariage a été célébré à l'étranger, il doit avoir été transcrit sur les registres de l'état civil français.

3) Séjour régulier :

Vous devez être en séjour régulier en France (sous document provisoire ou titre de séjour). La nationalité française ne peut pas vous être accordée si vous avez fait l'objet d'un arrêté d'expulsion toujours en vigueur ou d'une interdiction du territoire français non entièrement exécutée.

4) Evaluation du niveau de connaissance de la langue française :

Depuis le 30 août 2013, vous devez justifier d'une connaissance suffisante de la langue française. Le niveau exigé est le niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues. Il correspond au niveau d'un élève en fin de scolarité obligatoire apte à écouter, prendre part à une conversation et à s'exprimer oralement en continu. Il s'agit de maîtriser le langage nécessaire à la vie quotidienne et aux situations de la vie courante. Le niveau linguistique sera évalué à l'occasion de l'entretien individuel.

5) Absence de condamnation pénale :

Vous ne pouvez pas acquérir la nationalité française si vous vous trouvez dans l'un des cas suivants :

- si vous avez été condamné pour un crime ou délit constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ou un acte de terrorisme ;
- si vous avez été condamné à une peine d'au moins 6 mois de prison sans sursis (quelle que soit l'infraction).

Ces empêchements ne sont pas applicables si vous avez bénéficié d'une réhabilitation de plein droit ou judiciaire ou si la mention de la condamnation a été exclue du bulletin n° 2 de votre casier judiciaire.



ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANÇAISE EN RAISON DU MARIAGE
FORMULAIRE A RENSEIGNER IMPERATIVEMENT

DATE DU MARIAGE : **LIEU DU MARIAGE (ville, pays)** :
NATIONALITÉ DU DEMANDEUR :

DATE D'ENTRÉE EN France DU DEMANDEUR :
Adresse :

N° de téléphone : portable : fixe :

Courriel :

DEMANDEUR	CONJOINT(E) FRANÇAIS
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date et lieu de naissance (ville, pays)	Date et lieu de naissance (ville, pays)
Nom du père :	Nom du père :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance (ville, pays) :	Lieu de naissance (ville, pays) :
Nom de la mère :	Nom de la mère :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance (ville, pays) :	Lieu de naissance (ville, pays) :
Fait à le	Fait à le
Signature du demandeur :	Signature du conjoint(e) :

Souhaitez-vous une francisation ? Si OUI préciser :
NOM : **PRENOM** :

Souhaitez-vous faire bénéficier vos enfants étrangers, résidant avec vous, de l'effet collectif ?

OUI **NON**

Si OUI préciser les noms, prénoms, date et lieu de naissance :

Je certifie par le présent acte ne pas être en instance de séparation ou de divorce :

signature

**ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANCAISE EN RAISON DU MARIAGE
LISTE DES PIECES A FOURNIR**

TRES IMPORTANT : LES DOCUMENTS DEMANDÉS SONT À CLASSER IMPÉRATIVEMENT DANS CET ORDRE :

	Original	Photocopie
Le formulaire de demande de naturalisation	X	
1 TIMBRE FISCAL A 55 EUROS (à mettre sous pochette plastifiée)	X	
1 PHOTOGRAPHIES D'IDENTITE (à mettre sous pochette plastifiée)	X	
L'ETAT-CIVIL		
<input type="checkbox"/> Acte de naissance du postulant (en langue étrangère et sa traduction par un traducteur agréé et le cas échéant avec la légalisation ou l'apostille – pour ce dernier point s'adresser au consulat du pays d'origine) Attention : Si vous êtes réfugié, vous devez fournir l'acte de naissance délivré par l'OFPPA	X	X
<input type="checkbox"/> Tout document relatif à l'état civil des parents du postulant (copie acte de mariage, de naissance ou de décès des père et mère)		X
<input type="checkbox"/> Acte de mariage de moins de 3 mois Si votre mariage a été célébré à l'étranger, vous devez produire la copie récente de la transcription (de moins de 3 mois) de l'acte délivré soit : <ul style="list-style-type: none"> - par les services consulaires français ; - par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères et européennes, 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 9, https://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali/ 	X	X
<input type="checkbox"/> En cas d'unions antérieures, l'original des actes de mariage et tous documents justifiant de leur dissolution (jugement de divorce...)	X	
<input type="checkbox"/> SIL LE COUPLE A DES ENFANTS : -Acte de naissance de chaque enfant mineur issu du couple -Si le déclarant (conjoint étranger) souhaite qu'un enfant mineur étranger, légitime ou naturel, ou ayant fait l'objet d'une adoption plénière (et résidant avec lui au moment de la souscription) devienne français, il doit produire l'acte de naissance de chaque enfant ainsi que tous documents justificatifs de la résidence habituelle en France (carnet de santé, certificats de scolarité de l'année en cours, jugement, acte statuant sur la garde de l'enfant etc.) -Copie des pièces d'identité en cours de validité de chaque enfant mineur (copie de la carte d'identité française recto-verso + copie du passeport avec toutes les pages tamponnées)	X X	
<input type="checkbox"/> Un extrait de casier judiciaire étranger du ou des pays où vous avez résidé au cours des dix dernières années	X	X
<input type="checkbox"/> DOCUMENT CERTIFIANT VOTRE NIVEAU DE LANGUE FRANÇAISE (Diplôme français niveau brevet minimum ou Test de français niveau B1)	X	X (2 copies)
LA COMMUNAUTÉ DE VIE		
<input type="checkbox"/> Copie du titre de séjour recto-verso (avec l'adresse actuelle) <input type="checkbox"/> Copie du passeport (toutes les pages tamponnées) <input type="checkbox"/> Copie d'une attestation d'un acte d'achat d'un bien immobilier en commun ou le contrat de bail conjoint mentionnant l'identification du	X	X (2 copies) X X

bailleur ou du loueur <input type="checkbox"/> Copies de la dernière quittance de loyer portant le nom des 2 conjoints pour les locataires <input type="checkbox"/> Copies de deux factures récentes portant le nom des 2 conjoints (EDF, GDF, internet, eau...) <input type="checkbox"/> Copies d'un bordereau récent indiquant les prestations sociales perçues (CAF ou MSA) <input type="checkbox"/> Copie des avis d'imposition sur le revenu (recto/verso) sur les 3 dernières années <input type="checkbox"/> Une attestation bancaire d'un compte joint en activité si vous disposez d'un compte joint	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	X X (2 copies) X X
ÉLÉMENTS CONCERNANT LE CONJOINT FRANCAIS		
<input type="checkbox"/> Certificat de nationalité française récent (délivré par le Tribunal d'instance). Ce document n'est pas nécessaire pour une personne née en France de parent(s) né(s) en France ou également lorsque son acte de naissance fait apparaître la mention « délivrance d'un certificat de nationalité française le... »	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Acte de naissance (à vous procurer auprès de la mairie de votre lieu de naissance si vous êtes né(e) en France, ou auprès du Service Central de l'Etat Civil à Nantes si vous êtes né(e) à l'étranger)	<input type="checkbox"/>	X
<input type="checkbox"/> Copie de tout document indiquant le mode d'acquisition de la nationalité française (ex : copie de la déclaration de nationalité, copie de la manifestation de volonté, copie du décret de naturalisation...)	<input checked="" type="checkbox"/>	X
<input type="checkbox"/> Copie de la carte d'identité française (recto-verso) en cours de validité <input type="checkbox"/> Copie du passeport (toutes les pages tamponnées)	<input checked="" type="checkbox"/>	X (2 copies) X
REMARQUES :		

1. Les pièces d'état civil et le casier judiciaire étranger doivent être produits en ORIGINAL ;
2. A chaque fois que le document est rédigé en langue étrangère, vous devez joindre une traduction établie par un traducteur agréé produite en original. Le cachet et la signature du même traducteur doivent figurer sur l'acte et sa traduction.
3. Si une des pièces est impossible à fournir, vous devez en exposer les raisons auprès de la préfecture.

DEPOT DE LA DEMANDE

Si votre dossier est complet, vous serez convoqué pour signer les différents documents afférents à votre demande
 La présence des 2 conjoints sera obligatoire